

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 4, rue Jules Lefebvre 75426 Paris Cedex 9, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que la Société :

VFLI et ses filiales
6 rue d'Amsterdam 75009 PARIS
France

Bénéficie des garanties du contrat d'assurance n° XFR0073778LI souscrit auprès de notre société par **LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS - 2 PLACE AUX ETOILES - 93200 ST DENIS** dont l'objet est de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre des activités garanties au titre dudit contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses de ce contrat il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions suivantes :

MONTANTS DE LA GARANTIE

Responsabilité Civile Exploitation :

- Tous dommages confondus (Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs ou Non), frais et intérêts compris : 15.000.000 EUR par sinistre.

Responsabilité Civile Produits/Après Livraison :

- Tous dommages confondus (Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs ou Non), frais et intérêts compris : 15.000.000 EUR par sinistre et par année d'assurance.

Responsabilité Civile Professionnelle :

- Tous dommages confondus (Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs ou Non), frais et intérêts compris : 15.000.000 EUR par sinistre et par année d'assurance.

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et constituent l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même période d'assurance.

La présente attestation ne peut engager les assureurs au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues au contrat.

La validité de cette attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à Paris pour faire valoir ce que de droit le 24 septembre 2014
POUR AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
Société Anonyme de droit français régie par le Code des Assurances
au Capital de 190 069 080 € - 399 227 354 RCS Paris
Siège Social : 4, rue Jules Lefebvre
75426 Paris Cedex 09
Tél. : +33 1 56 92 80 00 - Fax : +33 1 56 92 80 01
www.axa-corporatesolutions.com